

Conseil documentaire
Séance du 10 décembre 2025

RELEVE DE DECISIONS

Le conseil documentaire

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts de l'université,

Vu les statuts du Service Commun de Documentation (SCD)

Après avoir délibéré, décide :

DECISION n° 1 : Approbation du budget du Service Commun de Documentation 2026

Rejetée des 11 présents ou représentés
(4 pour, 4 contre, 0 abstention, 3 NPPAV)

DECISION n° 2 : Mise en œuvre de la Convention de réciprocité avec ERASME

Adoptée à l'unanimité des 10 présents ou représentés
(10 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 NPPAV)

DECISION n° 3 : Proposition des personnalités extérieures du conseil documentaire
(Jean Delaballe et Montserrat Sanchez Mercier)

Adoptée à l'unanimité des 10 présents ou représentés
(10 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 NPPAV)

Toulouse, le 10 décembre 2025

Le directeur du SCD-UT2J
Hervé Chasserieau

